

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**MERCREDI
11 DÉCEMBRE 2019
2019-12-11**

Ajournement de l'assemblée tenue le 2 décembre 2019, à 19h55, au Centre culturel, 86 rue Archambault.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Martin Rondeau, Maire
- Madame Sylvie Durand, siège # 1
- Monsieur Antoine Lessard, siège # 2
- Madame Annie Bélanger, siège # 3
- Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4
- Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5
- Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT :

- Monsieur Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC : 19 personnes

- 1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 15 MINUTES)**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE)**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (B-1937)
 - 5.2 RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RECOMMANDATION PAIEMENT (X-0354)
 - 5.3 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS – ASSURANCES (B-1984)
 - 5.4 DESTINATION MATHA/CHAMBRE DE COMMERCE (B-0280)
- 6. CORRESPONDANCE**
 - 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 7. FINANCES ET COMPTABILITÉ**
 - 7.1 APPROPRIATION D'EXCÉDENTS NON-AFFECTÉS(B-2052)
 - 7.2 ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2019
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES
- 9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**
 - 12.1 VŒUX DES FÊTES

13. VARIA

13.1 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE (B-1681)

14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté;
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 15 MINUTES)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-473

5.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (B-1937)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Canadienne des Municipalités obtient des outils incroyables pour les municipalités de toutes tailles et qu'elle continue d'accroître le pouvoir d'influence de celles-ci et que grâce à ses efforts visant à faire doubler le transfert du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence cette année et à obtenir des investissements sans précédent dans les infrastructures, le logement, les services à large bande et plus encore, elle aide les collectivités comme la nôtre à bâtir de meilleures vies;

CONSIDÉRANT QUE les cocitoyens de partout au Canada se tournent maintenant vers les membres de la FCM pour mettre en œuvre des solutions locales aux grands défis nationaux, comme la croissance économique et les conditions climatiques extrêmes;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANTOINE LESSARD
ET RÉSOLU :*

DE DEVENIR membre de la Fédération Canadienne des Municipalités au coût de 1047,72 \$ plus taxes pour l'année 2020;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-474

5.2 RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RECOMMANDATION PAIEMENT
(X-0354)

CONSIDÉRANT QUE le consultant Parallèle 54 Expert conseil recommande de procéder au paiement numéro 3 au montant de 823 193,14 \$ incluant les taxes à Généreux Construction pour les travaux de réfection des infrastructures;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :*

DE PROCÉDER au paiement numéro 3 au montant de 823 193,14 \$ incluant les taxes à Généreux Construction pour les travaux de réfection des infrastructures;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-475

5.3 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS – ASSURANCES (B-1984)

CONSIDÉRANT QUE la couverture de nos assurances est arrivée à échéance;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

DE RENOUELER notre couverture d'assurance au montant de 71 570 \$ + taxes applicables à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement annuel de nos assurances;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-476

5.4 DESTINATION MATHA/CHAMBRE DE COMMERCE (B-0280)

CONSIDÉRANT le regroupement Destination Matha et la chambre de commerce ont uni leurs efforts pour le développement touristique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réunir les informations et services en une seule plate-forme web;

CONSIDÉRANT QUE demande nous est déposée pour la refonte de la fusion, du développement et l'optimisation du contenu du site Web de Destination Matha afin d'y intégrer les informations pertinentes de la Chambre de commerce;

CONSIDÉRANT QUE 2 offres de service nous ont été remises pour la refonte du site internet;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

DE CONTRIBUER à la fusion de Destination Matha et la Chambre de commerce et d'accepter l'offre de Comme Julie communication au coût de 1300 \$ plus taxes, pour l'intégration et la refonte du site internet;

D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le Maire monsieur Martin Rondeau, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et le directeur général, monsieur Philippe Morin en fait lecture.

7. FINANCES ET COMPTABILITÉ

2019-477

7.1 APPROPRIATION D'EXCÉDENTS NON-AFFECTÉS (B-2052)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs excédents de fonctionnements non affectés sont disponibles à la fin de l'exercice financier 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer ceux-ci au budget 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'approprier une partie des excédents non affectés afin d'équilibrer le budget 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER les appropriations des excédents non affectés et de transférer au budget 2020 les soldes disponibles du Règlement d'emprunt Sainte-Louise au montant de 39 198 \$ au poste budgétaire #01 27957 000 « Surplus Sainte-Louise », du Règlement d'emprunt Bibliothèque au montant de 23 320 \$ au poste budgétaire #01 27951 000 « Surplus bibliothèque », du Règlement d'emprunt Archambault et Lessard au montant de 6 216 \$ au poste budgétaire #01 27959 000 « Surplus Archambault-Lessard » ;

D'AUTORISER l'appropriation d'un excédent non affecté de 15 000 \$ du poste de dépense #02 70290 410 « Politique culturel » au nouveau poste de revenu #01 23471 410 « Politique culturel » ;

D'AUTORISER l'appropriation de 156 000 \$ du surplus accumulé au poste budgétaire de revenu #01 27992 000 « Appropriation de surplus »;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-478

7.2 ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE

ET RÉSOLU :

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de décembre 2019, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

<i>Comptes à payer du mois</i>	<i>91 611,48 \$</i>
--------------------------------	---------------------

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-479

8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies a déposé le rapport de ses activités mensuelles;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE DURAND
ET RÉSOLU :*

D'ACCEPTER les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2019-480

12.1 VŒUX DES FÊTES (B-0419)

CONSIDÉRANT QUE le temps des fêtes est une période propice pour s'adresser aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les diffusions faites sur les ondes des stations radio rejoignent un grand nombre d'auditeurs;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

DE PROCÉDER à la diffusion des vœux du temps des fêtes via la station radio CFNJ 99.1 au coût de 530 \$ pour 30 diffusions de 30 secondes et auprès de 103.5 FM pour 500 \$ pour 35 diffusions de 20 secondes;

D'AUTORISER le maire et la directrice des loisirs, de la culture et des communications à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. VARIA

2019-481

13.1 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE (B-1681)

CONSIDÉRANT QUE dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;

CONSIDÉRANT QUE, orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

QUE LA MUNICIPALITÉ de Saint-Jean-de-Matha reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS:

- Installation d'affiches promotionnelles de la SPS ;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Municipalité/Ville ;
- Distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide ;
- Distribution de signets faisant la promotion de la SPS et de la demande d'aide à tous les usagers de la bibliothèque durant l'événement ;
- Affichage dans des lieux publics et ajout aux outils de communication de la Municipalité du témoignage d'un homme ayant survécu à une crise suicidaire ;
- Invitation aux citoyens participant aux activités sportives et de loisirs, de même qu'aux membres du conseil municipal et du personnel à prendre un Selfie pour la vie et à le publier sur leurs réseaux sociaux ;
- Installation d'un autocollant encourageant à demander de l'aide quand le « bobo » n'est pas physique sur les trousseaux de premiers soins de la Municipalité ;
- Demande d'information concernant des outils de prévention comme le programme de sentinelles et l'établissement et le maintien d'un plan d'action pour aider le milieu à se relever après un suicide ou une tentative de suicide;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-482

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20h53

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau, Maire

Philippe Morin d.g.

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».